



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

BILAN DES ACTIONS MENÉES EN SANTÉ
HUMAINE EN **2021** DANS LE CADRE DE LA
FEUILLE DE ROUTE INTERMINISTÉRIELLE POUR
LA MAÎTRISE DE L'**ANTIBIORÉSISTANCE** ET DU
PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS POUR LA
PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX
SOINS (PROPIAS)

Rapport annuel
Mars 2022



ILS SONT
PRÉCIEUX,
UTILISONS-LES
MIEUX.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1/ SENSIBILISATION ET COMMUNICATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS DE SANTE	
MESURE 1 - LANCER LE PREMIER PROGRAMME NATIONAL INTERSECTORIEL DE SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DE L'ANTIBIORÉSISTANCE.....	5
MESURE 2 - AMÉLIORER L'ACCÈS A L'INFORMATION ET L'ENGAGEMENT CITOYEN EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DE L'ANTIBIORESISTANCE.....	7
2/ FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ : PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS ET BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES	
MESURE 3 - APPORTER UNE AIDE À LA JUSTE PRESCRIPTION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ HUMAINE	9
MESURE 4 - INCITER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ À LA JUSTE PRESCRIPTION EN RENFORÇANT SON ENCADREMENT.....	9
MESURE 5 – ENCOURAGER UN BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES	9
MESURE 6 - AMÉLIORER L'ADOPTION PAR LES PROFESSIONNELS ET LE PUBLIC DES MESURES DE PRÉVENTION EFFICACES EN SANTÉ HUMAINE	9
3/ RECHERCHE ET INNOVATION EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE	
MESURE 7 - STRUCTURER ET COORDONNER LES EFFORTS DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION SUR L'ANTIBIORÉSISTANCE ET SES CONSÉQUENCES	16
MESURE 8 - FAIRE CONVERGER LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN RENFORÇANT LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ.....	17
MESURE 9 - VALORISER ET PRÉSERVER LES PRODUITS CONTRIBUANT À LA MAÎTRISE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE.....	17
4/ MESURER ET SURVEILLER L'ANTIBIORÉSISTANCE	
MESURE 10 - AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SURVEILLANCE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE, DES CONSOMMATIONS ANTIBIOTIQUES ET DE SES RÉSULTATS..	19
MESURE 11 - DÉVELOPPER DE NOUVEAUX INDICATEURS ET OUTILS DE SURVEILLANCE PAR UNE MEILLEURE EXPLOITATION DES BASES DE DONNÉES.....	21
5/ ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES ET INTERNATIONALES	
MESURE 12 - RENFORCER LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE DE LA MAÎTRISE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE.....	23
MESURE 13 - COORDONNER LES ACTIONS NATIONALES AVEC LES PROGRAMMES EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX AFIN DE CONFORTER LE RÔLE MOTEUR DE LA FRANCE DANS LA MAÎTRISE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE.....	23
GLOSSAIRE	25

INTRODUCTION

L'antibiorésistance est une priorité de santé publique, à l'international et pour le gouvernement français. Plus de 5 500 décès dus à des infections à bactéries multi-résistantes ont été recensés en France en 2015¹. Une action coordonnée entre les différents secteurs et acteurs concernés doit être mise en place, de même qu'une approche globale du phénomène, tant au niveau national qu'international.

Le premier comité interministériel pour la santé a ainsi été consacré à la lutte contre l'antibiorésistance et a conduit à l'adoption, en novembre 2016, de la feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance. Celle-ci s'inscrit dans une démarche « Une seule santé » (santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes). Elle est organisée en 5 axes qui sont présentés dans le présent rapport.

En janvier 2019, la ministre des Solidarités et de la Santé (MSS) Agnès Buzyn a nommé le Pr Céline Pulcini Cheffe de projet national à l'Antibiorésistance. Le titre a évolué en novembre 2021 pour devenir Cheffe de la Mission ministérielle « Prévention des infections et de l'antibiorésistance » (MMPIA). Chargée du pilotage et de la mise en œuvre effective de la stratégie de lutte contre l'antibiorésistance en santé humaine, placée auprès du Directeur général de la Santé, le Pr Céline Pulcini et son équipe s'appuient sur l'ensemble des directions du ministère des Solidarités et de la Santé, ainsi que sur des agences nationales, afin de mener à bien cette mission.

En février 2022, la [stratégie nationale 2022-2025 de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance](#) a été lancée, en remplacement du PROPIAS 2015. Cette nouvelle stratégie constitue la déclinaison opérationnelle et sectorielle, en santé humaine, de la feuille de route interministérielle. Elle met en valeur

la complémentarité et la synergie des deux piliers que sont la prévention et le contrôle des infections (PCI) d'une part, et le bon usage des antibiotiques (BUA) d'autre part.

La feuille de route interministérielle fait actuellement l'objet d'une évaluation (début 2022), préalable à son actualisation (prévue pour 2023).

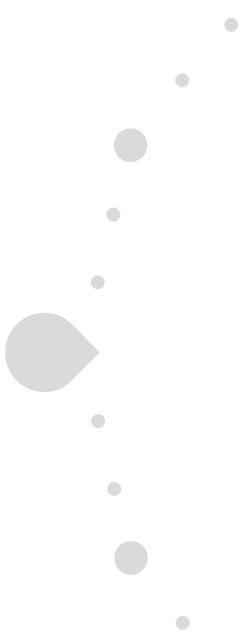
Différentes instances réunissant les ministères et agences suivent l'état d'avancement des actions: le comité permanent restreint interministériel dédié au suivi des actions de la feuille de route et le comité de pilotage ciblant les actions menées en santé humaine. Des points d'avancement sont également régulièrement présentés au comité de suivi du PROPIAS (qui est devenu comité de suivi de la stratégie nationale 2022-2025), constitué notamment des représentants des professionnels de santé et des usagers.

L'objet de ce rapport annuel est de faire la synthèse des principales actions menées en 2021 en santé humaine par les pouvoirs publics, en partenariat avec les parties prenantes.

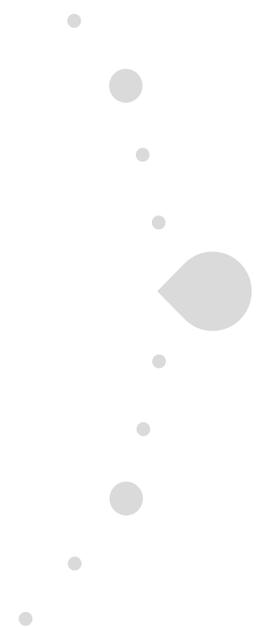
Pour plus d'information :

- [Santé humaine](#)
- [Santé animale](#)
- [Santé des écosystèmes](#)

¹ ECDC, 2019.



SENSIBILISATION ET
COMMUNICATION AUPRÈS
DU GRAND PUBLIC ET DES
PROFESSIONNELS DE SANTÉ



MESURE 1 - LANCER LE PREMIER PROGRAMME NATIONAL INTERSECTORIEL DE SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DE L'ANTIBIORÉSISTANCE

Mise en œuvre d'une campagne nationale de communication centrée sur l'antibiorésistance, ses déterminants et ses conséquences

Le MSS a confié à Santé publique France (SpF) l'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne de marketing social pour **sensibiliser les citoyens et les professionnels de santé aux déterminants et aux conséquences de l'antibiorésistance**. Plusieurs études auprès du grand public et des professionnels de santé ont été menées pour mieux définir les cibles et les messages visant à modifier leurs comportements. Les enquêtes ont effectivement montré un bon niveau d'information du grand public sur les modalités d'usage des antibiotiques, mais des lacunes importantes sur les infections nécessitant réellement l'usage de ces traitements. Elles indiquent par ailleurs que l'antibiorésistance reste un concept flou pour le grand public.

Des actions de communication ont été menées en novembre 2021 dans une approche « Une seule santé » à l'occasion de la [semaine mondiale sur les antimicrobiens \(World Antimicrobial Awareness week \[WAAW\]\)](#) et de [la journée européenne sur les antibiotiques \(European Antibiotic Awareness Day \[EAAD\]\)](#).

● Nouveautés 2021 :

- Publication d'un [dossier de presse](#) coordonné entre ministères et agences, piloté par SpF, en novembre 2021 : « De la recherche à l'action, tous mobilisés pour lutter contre l'antibiorésistance ».
- Publication par SpF du [Bulletin épidémiologique hebdomadaire n°18-19 Antibiorésistance en France en 2021 : une menace sous surveillance](#), le 16 novembre 2021.
- Réalisation de vidéos par le MSS, faisant intervenir le Pr Céline Pulcini et le Pr Jérôme Salomon, Directeur général de la Santé,

qui répondent aux questions « Qu'est-ce l'antibiorésistance ? » et « Quels sont les bons gestes pour réduire l'antibiorésistance ? ». Elles sont à retrouver sur antibiotiques.gouv.fr.

- Publication par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) des résultats d'une [étude sur les opinions et pratiques des médecins généralistes sur l'antibiorésistance](#).

Le Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale est une enquête menée à intervalle régulier par la DREES et ses partenaires auprès de 3 300 médecins généralistes. Les réponses recueillies sont pondérées pour être représentatives de l'ensemble des médecins généralistes libéraux en France entière (hors Mayotte).

D'autres actions ont été poursuivies en 2021 :

- Plus d'une **cinquante d'organisations** nationales ont répondu à l'appel de la MMPIA et se sont engagées pour **contribuer à la lutte contre l'antibiorésistance**. Trente trois de ces organisations ont participé à un webinaire organisé par le MSS le 4 mai 2021, permettant un temps d'échange et de partage d'expérience, qui a pu **favoriser les collaborations**.
- Publication de la brochure annuelle mettant l'accent sur quelques **mesures innovantes** du plan d'action national en santé humaine pour maîtriser l'antibiorésistance en France. Ce document est disponible sur le site «antibiotiques.gouv.fr» en [français](#) et en [anglais](#).
- **Posts réguliers sur le compte LinkedIn** du Pr Céline Pulcini.

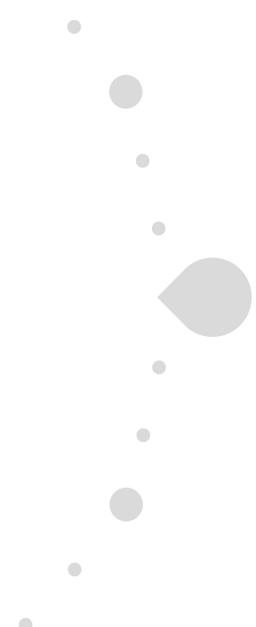
Par ailleurs, la France a développé plusieurs pages d'information sur les sites internet suivants :

- [Ministère des Solidarités et de la Santé](#), destinée au grand public et aux professionnels;
- [Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#);

- [Ministère de la Transition Ecologique ;](#)
- [Haute Autorité de Santé ;](#)
- [Caisse Nationale d'Assurance Maladie ;](#)
- [Santé publique France ;](#)
- [Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;](#)
- [Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé.](#)

À venir :

- Lancement début 2022 d'une **campagne nationale de marketing social** par SpF ciblant les professionnels de santé et le grand public.



MESURE 2 - AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET L'ENGAGEMENT CITOYEN EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE

Renforcer l'éducation à la santé des populations, notamment des jeunes

Depuis 2019, l'espace thématique [Antibio'Malin sur Santé.fr](#) regroupe sous forme de fiches courtes l'ensemble des antibiotiques disponibles en ville et les principales infections, afin d'accompagner le patient dans sa prise en charge antibiotique. Cet outil peut également être utile aux professionnels de santé pour les aider dans leur communication avec les patients. Un [flyer](#) explicatif et pédagogique présentant Antibio'Malin est disponible pour téléchargement et large diffusion.

L'outil [e-Bug](#) est une ressource pédagogique disponible en ligne, initialement développée dans le cadre d'un projet européen, destinée aux élèves et aux enseignants. Elle détaille notamment les micro-organismes, les infections courantes, l'hygiène, l'utilisation des antibiotiques et les vaccins. Elle propose également des outils ludiques et gratuits facilitant l'enseignement de la prévention des infections et de l'antibiorésistance aux élèves du primaire jusqu'au secondaire (collège et lycée) dans une approche « One Health ». Cette plateforme est soutenue par plusieurs ministères et agences nationales et est mise à disposition des enseignants.

En matière d'engagement citoyen, l'**espace dédié au Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES)** est toujours accessible sur le site de ressources pédagogiques e-Bug. Cet espace propose des ressources dynamiques, validées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, ciblant les enfants et adolescents de primaire, collège et lycée. En complément, des ressources additionnelles sont disponibles sur l'**espace thématique SSES**, dédié à la prévention des infections et de l'antibiorésistance, sur le site du [RéPias](#).

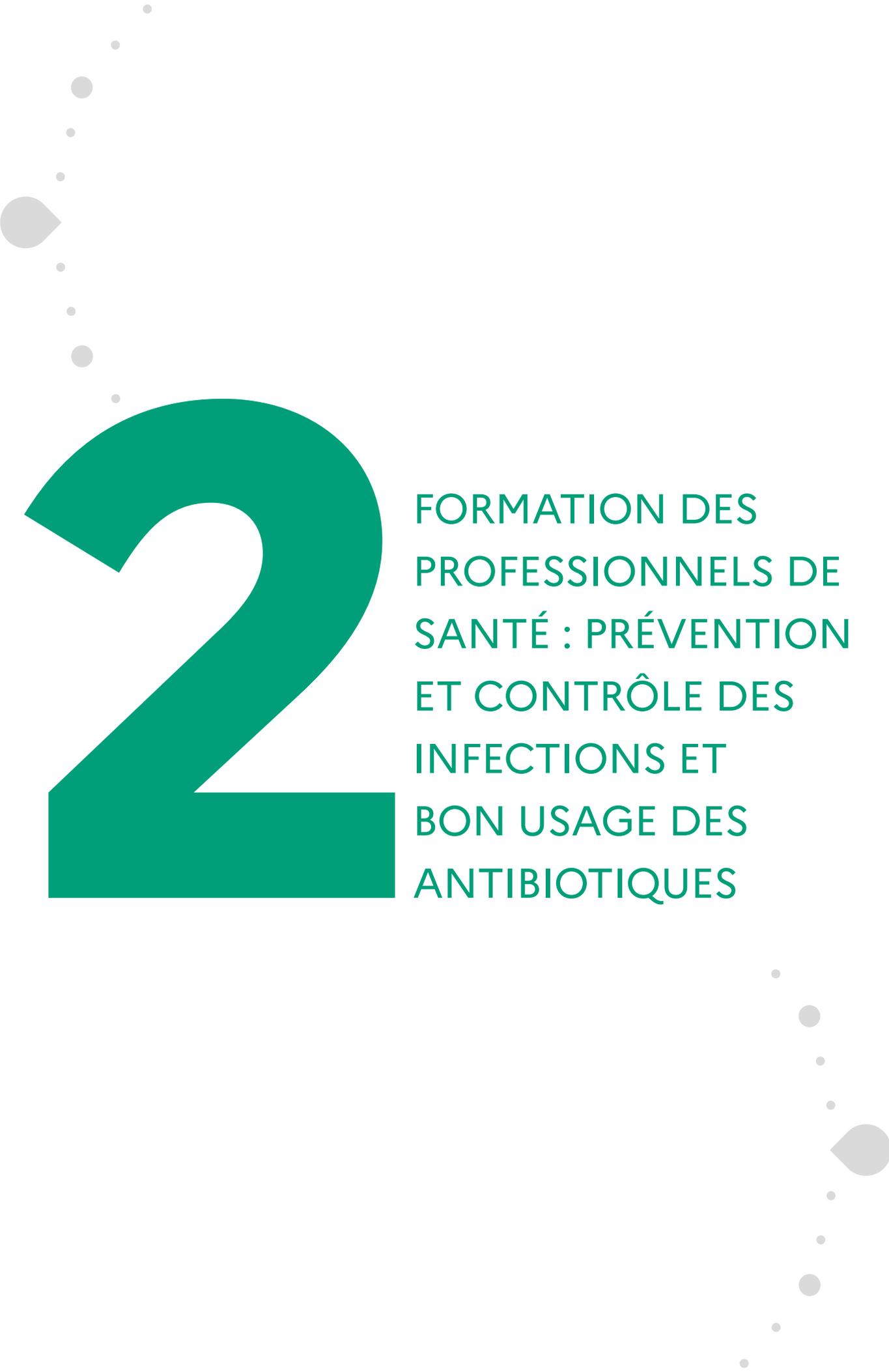
● Nouveautés 2021 :

- La « prévention des infections et de l'antibiorésistance », dans une perspective « Une seule santé » ou « One Health », est désormais définie comme 5^{ème} thématique de **priorité nationale du SSES**. Il s'agit d'une action de prévention que doivent réaliser tous les étudiants en santé auprès de publics identifiés comme prioritaires.

Quatre fiches ont été intégrées au Recueil des fiches santé pour le [Service National Universel \(SNU\)](#), sur les thématiques suivantes : hygiène des mains, hygiène respiratoire, hygiène bucco-dentaire et traitement des infections. Ces fiches servent de **support pour des sessions d'information sur la prévention des infections et de l'antibiorésistance**.

À venir :

- **Production de contenu pratique à destination des parents et des professionnels de la petite enfance pour alimenter l'application « 1000 premiers jours »**, relais d'information et de sensibilisation à l'amélioration de l'environnement de l'enfant (sous réserve de validation du comité éditorial). Ces informations seront également référencées sur l'espace thématique [Antibio'Malin](#) disponible sur [Santé.fr](#) et tout autre outil pertinent. Des liens seront également mis en place depuis le site [1000 Premiers Jours](#), site d'information du grand public, et vers le site Antibio'Malin.
- Intégration aux ressources pertinentes (comme Antibio'Malin) de **recommandations scientifiques à venir du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) sur les gestes de prévention de la vie quotidienne** pouvant être appliqués par tous afin de prévenir les infections communautaires les plus fréquentes.



2

FORMATION DES
PROFESSIONNELS DE
SANTÉ : PRÉVENTION
ET CONTRÔLE DES
INFECTIONS ET
BON USAGE DES
ANTIBIOTIQUES

MESURE 3 - APPORTER UNE AIDE À LA JUSTE PRESCRIPTION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ HUMAINE

MESURE 4 - INCITER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ À LA JUSTE PRESCRIPTION EN RENFORÇANT SON ENCADREMENT

MESURE 5 - ENCOURAGER UN BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES

MESURE 6 - AMÉLIORER L'ADOPTION PAR LES PROFESSIONNELS ET LE PUBLIC DES MESURES DE PRÉVENTION EFFICACES EN SANTÉ HUMAINE

Renforcer la place de la prévention des infections et de l'antibiorésistance dans la formation initiale des professionnels de santé, en particulier des médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens

Créer et prioriser le suivi des programmes de formation continue dédiés à la prévention et au contrôle des infections et au bon usage des antibiotiques en santé humaine

En matière de formation initiale, les travaux visent à intégrer un socle commun de compétences et à renforcer, si nécessaire, la formation initiale des médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens sur la prévention des infections et de l'antibiorésistance.

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif spécifique aux professionnels de santé associant formation continue, évaluation des pratiques professionnelles et gestion des risques, afin de **contribuer à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins**.

En 2021, la prévention de l'antibiorésistance est toujours inscrite comme **thématique prioritaire** de formation :

- **Arrêté** définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de DPC pour les années 2020 à 2022 ;

- **Note d'information** relative aux orientations retenues en 2020 en matière de développement des compétences des personnels des établissements publics sanitaires et médico-sociaux.

● **Nouveauté 2021 :**

- Un **appel d'offres**, fléché sur la thématique de la prévention et le contrôle des infections et sur la prescription et le bon usage des antibiotiques, a été préparé conjointement par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) et l'Opérateur de compétences du secteur santé (OPCO santé), et sera lancé début 2022 pour une période de 3 ans.

À venir :

- Le **Conseil National Professionnel (CNP) Maladies Infectieuses et Tropicales** et la Société française d'hygiène hospitalière (SF2H) ont été saisis par le MSS dans l'objectif d'aboutir à un **socle commun pour la formation initiale** aux cinq professions (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et soins infirmiers) sur la prévention des infections et de l'antibiorésistance (incluant les deux volets : prévention et contrôle des infections et bon usage des antibiotiques), complété de modules additionnels par profession lorsque c'est pertinent.

Assurer la diffusion, la promotion et la mise à disposition de tous les prescripteurs d'outils de bon usage des antibiotiques

À venir :

- Le MSS a saisi en juillet 2021 le **CNP des Chirurgiens-Dentistes** afin de produire une **boîte à outils de prévention des infections et de l'antibiorésistance**, dans le but d'aider les chirurgiens-dentistes à améliorer leurs pratiques. Cette boîte à outils, sur les volets prévention et contrôle des infections (hygiène bucco-dentaire pour les infections communautaires) et bon usage des antibiotiques, sera **disponible courant 2022** et devrait être facilement accessible à tous les chirurgiens-dentistes sur un site unique.
- Le MSS a saisi le **CNP d'Allergologie**, afin de produire des recommandations professionnelles permettant de **guider les cliniciens dans leur prise en charge des patients qui se déclarent allergiques aux antibiotiques**. Ces recommandations sont prévues pour l'année 2023.
- Dans le cadre de l'augmentation du recours à la téléconsultation lors de la pandémie de COVID-19, le MSS a également saisi le **Collège de la Médecine Générale (CMG)** et le **CNP de Pédiatrie** pour produire des recommandations professionnelles ciblant les infections courantes aiguës en soins primaires, afin de **garantir la pertinence des prescriptions antibiotiques en téléconsultation**. [Ces recommandations](#) indiquent que le champ de la téléconsultation pour la prise en charge de pathologies infectieuses courantes reste limité. Dans la plupart des situations cliniques de l'adulte et de l'enfant, **la prescription d'antibiotique nécessite un examen physique**, afin de confirmer l'indication d'antibiotique et d'identifier les complications et les signes de gravité.
- La Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF) a été saisie

afin de produire des **recommandations professionnelles actualisant la liste des antibiotiques critiques**. Cette liste actualisée servira de référentiel pour **guider les actions de bon usage des antibiotiques sur le territoire**, en évitant notamment quand c'est possible de prescrire des antibiotiques critiques, et pourra être utilisée pour mettre au point certains indicateurs dans le cadre des activités de surveillance de la consommation des antibiotiques.

Financement de projets destinés à prévenir les infections et l'antibiorésistance

Dans le cadre du partenariat associatif, la Direction générale de la Santé (DGS) a financé quatre projets du **Collège de la Médecine Générale (CMG)**, d'**Antibioclic (outil d'aide à la décision thérapeutique)**, de la **Société Française de Microbiologie (SFM)** et de la **Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF)**. Ces projets ont pour but de participer aux actions de prévention des infections et l'antibiorésistance auprès des professionnels de santé et du grand public.

● Nouveauté 2021 :

- Dans le cadre de ce partenariat associatif, la Société Française de Microbiologie a développé « [BacteriaGame®](#) », un jeu de révision des notions essentielles à connaître pour les étudiants en santé, qui peuvent être utilisées dans les enseignements, les services ou les cours universitaires des microbiologistes.

Encourager le recours aux tests rapides d'orientation diagnostique

Les « [Tests Rapides d'Orientation Diagnostique](#) » (**TROD**) pour les angines permettent de déterminer leur origine (virale ou bactérienne). L'Assurance Maladie met les TROD angine gratuitement à disposition des médecins (notamment médecins généralistes et pédiatres)

depuis plusieurs années et facilite l'accès aux TROD angine en officine de pharmacie depuis le début de l'année 2020. Cette dernière mesure avait temporairement été suspendue du fait de la crise sanitaire.

Depuis le 1er juillet 2021, les TROD angine peuvent à nouveau être réalisés en officine de pharmacie. L'accès aux TROD angine est donc facilité par l'existence de plusieurs parcours :

- Le médecin peut effectuer le TROD angine lors de la consultation ;
- Le pharmacien peut également réaliser le TROD angine dans l'officine quand les symptômes présentés par le patient le justifient, en l'absence de consultation médicale préalable, chez les enfants âgés de 10 ans et plus et chez les adultes. En cas de résultat positif du test, le pharmacien orientera le patient vers son médecin.

Dans les situations où le TROD angine ne peut pas être réalisé par le médecin lors de la consultation, le médecin a la possibilité de mentionner sur l'ordonnance qu'un TROD angine doit être réalisé en pharmacie, ce qui permettra de ne délivrer un antibiotique que si le résultat du test est positif. Ce dispositif est en vigueur depuis la publication de **l'arrêté du 13 décembre 2021**, fixant la liste des médicaments pour lesquels il peut être recouru à une ordonnance de dispensation conditionnelle.

Réduire les durées d'antibiothérapie au strict nécessaire

● Nouveauté 2021 :

- En août 2021, la Haute Autorité de Santé (HAS), en partenariat avec la SPILF et le Groupe de pathologie infectieuse pédiatrique (GPIP), a mis à disposition des **professionnels de santé une série de fiches synthétiques préconisant le choix et les durées d'antibiothérapies les plus courtes possibles pour les infections bactériennes courantes de ville**. Ces fiches ont été notamment revues par le CMG et les sociétés savantes concernées. Elles s'adressent en priorité aux professionnels de santé de premier recours à savoir les médecins généralistes, pédiatres de ville et gériatres, impliqués dans la **prise en charge des infections bactériennes courantes**. Elles seront également utiles pour les autres spécialités, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les pharmaciens.

Favoriser l'utilisation des antibiogrammes ciblés

Le dispositif des antibiogrammes ciblés a pour objectif de ne transmettre qu'une partie des antibiotiques testés, ceux de première intention, dans le rendu des résultats aux prescripteurs par le biologiste.

Le recours à des antibiogrammes ciblés pour les examens des urines permet de promouvoir l'utilisation des antibiothérapies de première intention dans les infections urinaires, en évitant dans la mesure du possible les antibiotiques critiques (ceux particulièrement générateurs de résistances bactériennes).

● Nouveauté 2021 :

- La HAS et les sociétés savantes concernées travaillent, dans le cadre d'un label, sur la mise à disposition de [recommandations de bonne pratique précisant la liste \(ciblée\) des antibiotiques](#) à rendre en cas d'examen cytbactériologique des urines (ECBU) positif à entérobactéries. L'objectif est de généraliser cette pratique à tout le territoire national.

Actions menées par l'Assurance Maladie auprès des prescripteurs

Plusieurs actions sont menées par la par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) afin d'agir sur les pratiques de prescription d'antibiotiques :

- **Des indicateurs relatifs aux antibiotiques sont intégrés à la « Rémunération sur objectifs de santé publique » (ROSP)** des médecins généralistes et des pédiatres. Dispositif créé en 2011, la ROSP contribue à faire évoluer les pratiques pour atteindre des objectifs de santé publique. La mise en place des indicateurs dans la ROSP relative aux antibiotiques a permis de [réduire le nombre de prescriptions pour les situations ciblées par ces indicateurs](#).

À venir :

- Un projet mené par le MSS, la Direction Interministérielle pour la Transformation Publique (DITP), la Cnam, SpF et le CMG est en cours. Il a pour objectif d'[améliorer les profils de prescription antibiotique des médecins généralistes](#), dans le but de les inciter à **optimiser leurs pratiques de prescription**. Un [rapport de diagnostic](#) a été publié en 2021, présentant une analyse des **barrières comportementales** qui contribuent à la surprescription. Il identifie les **leviers comportementaux** pouvant être mobilisés pour encourager les médecins à réduire leurs prescriptions d'antibiotiques.

Permettre la délivrance à l'unité des antibiotiques

● Nouveauté 2021 :

- Au cours de l'année 2021, les acteurs concernés ont été consultés sur l'élaboration d'un projet de décret relatif à la délivrance à l'unité de certains médicaments en officine de pharmacie, en application de la [loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#).

À venir :

- Adoption du [décret](#) relatif à la délivrance à l'unité de certains médicaments en officine de pharmacie et de [l'arrêté](#) fixant la liste des médicaments, notamment des antibiotiques, pouvant faire l'objet d'une délivrance à l'unité.

Déployer des structures régionales et locales d'appui pour la prévention des infections et de l'antibiorésistance

En 2021, les Centres régionaux en antibiothérapie (CRAtb) sont en cours de déploiement, répondant ainsi à [l'instruction aux Agences Régionales de Santé \(ARS\)](#) et son [guide réflexe](#) concernant l'organisation régionale de la prévention de l'antibiorésistance, publiés le 15 mai 2020. Ils ont une mission régionale d'expertise et

d'appui dans les trois secteurs de l'offre de soins (établissements de santé, établissements médico-sociaux et ville), notamment une mission stratégique sur le bon usage des antibiotiques, et de coordination et d'animation de réseaux de professionnels de santé en charge de la mise en place des programmes de bon usage des antibiotiques : équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA) et référents en antibiothérapie, infectiologues qui participent à la télé-expertise en heures ouvrables, réseau de médecins généralistes formés à l'antibiothérapie. Ces centres sont constitués *a minima* d'un infectiologue et d'un médecin généraliste et bénéficient d'un financement national via le Fonds d'Intervention Régional (FIR). Ils travaillent en synergie avec les Centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIas).

L'instruction recommande également la constitution d'EMA, au niveau territorial qui peut être celui, *a minima*, du groupement hospitalier de territoire (GHT). Elles regroupent les personnels hospitaliers mobilisés sur ces activités (*a minima* infectiologue, pharmacien, microbiologiste et infirmier formé en infectiologie) qui ont vocation à intervenir dans les trois secteurs de l'offre de soins (établissements de santé, établissements médico-sociaux et ville). Les missions des EMA sont notamment l'activité de conseil et de consultation ainsi qu'une activité stratégique sur le bon usage des antibiotiques.

● Nouveautés 2021 :

- Depuis le début du mois de novembre 2021, une page sur le site « antibiotiques.gouv.fr » dédiée à [l'organisation territoriale](#) recense sous forme d'une **carte interactive** l'état d'avancement de la mise en place des CRAtb, ainsi que la localisation des centres de prévention des infections associées aux soins par région.
- Le MSS a saisi la SF2H et le CNP Maladies Infectieuses et Tropicales afin de produire des recommandations guidant les dispositifs de maillage territorial sur le volet prévention et contrôle des infections et le volet bon usage des antibiotiques. Une [réponse aux deux](#)

[premiers points de la saisine](#) (la définition des éléments clés de la PCI pour les secteurs sanitaire et médico-social, et les rôles et missions des Équipes Opérationnelles en Hygiène (EOH) et Équipes Mobiles d'Hygiène (EMH) avec leurs moyens) a été publiée par la SF2H en décembre 2021.

À venir :

- Des missions nationales de ces CRAtb pilotées par SpF, avec un budget dédié (démarrage prévu en 2023), seront mises en œuvre. Une approche intégrée de ces futures missions nationales et des actuelles missions nationales des CPIas est prévue.
- Des dispositifs d'appui territorialisés, composés de professionnels formés à la prévention et à la gestion du risque infectieux, appelés « Équipes Mobiles d'Hygiène » (EMH) au bénéfice des EHPAD et des Établissements et Services Médico-sociaux (ESMS) du champ du handicap seront renforcés et déployés, avec un financement FIR dans le cadre du [PLFSS 2022](#). Ces EMH auront pour missions d'aider les ESMS à poursuivre leur mobilisation sur la prévention et la maîtrise du risque infectieux, afin d'assurer une meilleure sécurité des résidents et des usagers et de limiter la diffusion des bactéries multi-résistantes et hautement résistantes émergentes (BMR/BHRe).

Actions de prévention des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance menées par les missions nationales des CPIas

Le **réseau de prévention des infections associées aux soins (RéPias)** est constitué des cinq missions nationales des CPIas, pilotées par SpF. Le périmètre de ces missions nationales de surveillance et de prévention des infections associées aux soins (IAS) et de la résistance aux antibiotiques concerne l'intégralité du parcours de santé du patient, qu'il s'agisse des soins de ville, des établissements médico-sociaux et des établissements de santé :

- La mission [PRIMO](#), de surveillance et de prévention de l'antibiorésistance et des infections associées aux soins en ville en secteur médico-social ;
- La mission [SPARES](#), de surveillance et de prévention de l'antibiorésistance en établissement de santé ;
- La mission [SPICMI](#), de surveillance et de prévention du risque infectieux en chirurgie et médecine interventionnelle ;
- La mission [SPIADI](#), de surveillance et de prévention des infections associées aux dispositifs invasifs ;
- La mission [MATIS](#), en appui transversal à la prévention des infections associées aux soins.

Les missions nationales ont notamment mis en œuvre des actions de communication et de formation à l'attention des prescripteurs dans les secteurs de ville et médico-social, où sont prescrits 80% des antibiotiques.

Pour la mission PRIMO, en partenariat avec Antibioclic :

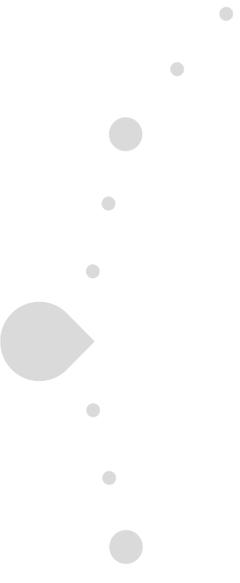
- [Un flyer](#) de promotion d'Antibioclic et conduite à tenir en cas de BMR/BHRe (créé en 2021, mis en ligne début 2022) ;
- Promotion de [l'ordonnance de non-prescription](#) sur le site de PRIMO ;
- Indicateurs nationaux de bon usage des antibiotiques en EHPAD : [résultats](#) d'un consensus formalisé d'experts ;
- Prévision de mise en ligne sur 2022 : [un flyer](#) sur l'optimisation de la prescription des antibiotiques en médecine de ville (avec Antibioclic).

Par ailleurs, des webinaires trimestriels sur le BUA ont été organisés en 2021 sur deux thèmes particuliers :

- Bon usage des antibiotiques, prise en charge des infections urinaires en médecine de ville/EHPAD : [REPLAY Webinaire](#) ;
- Entérobactéries, résistances aux C3G en ville et secteur médico-social : [REPLAY Webinaire](#).

La mission MATIS, avec le CPias Nouvelle-Aquitaine, a créé en 2021 pour compléter les fiches nationales sur les TROD relayées sur le [site des missions](#) :

- Une [vidéo tutoriel](#) sur les TROD Angine, pouvant être diffusée en pharmacie ;
- Prévision de mise en ligne en 2022 : [une fiche pratique TROD](#).



3

RECHERCHE ET
INNOVATION
EN MATIÈRE DE
MAÎTRISE DE
L'ANTIBIORÉSISTANCE



MESURE 7 - STRUCTURER ET COORDONNER LES EFFORTS DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION SUR L'ANTIBIORÉSISTANCE ET SES CONSÉQUENCES

Mise en place d'un pilotage stratégique pour la recherche sur l'antibiorésistance

Le [Programme Prioritaire de Recherche \(PPR\)](#) sur l'Antibiorésistance, coordonné par l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), sous la supervision du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), a été lancé début 2020. Il s'inscrit dans une logique « Une seule santé » (« One Health »).

Le PPR Antibiorésistance intègre différentes actions en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation sur l'antibiorésistance, dont :

- Une cartographie des acteurs académiques et industriels au sein d'un [portail commun intersectoriel et interactif](#). Celle-ci identifie les acteurs publics et privés, les réseaux et observatoires ainsi que les projets de recherche autour de l'antibiorésistance (il est possible de souscrire à une [newsletter](#)) ;
- Des actions visant le **renforcement et la connexion des réseaux de recherche et de surveillance**, ainsi que des observatoires ;
- La coordination de la **programmation scientifique et des financements**, en lien avec les initiatives européennes.

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a également lancé en janvier 2020 dans le cadre du PPR [un appel à manifestation d'intérêt](#) « Antibiorésistance : comprendre, innover, agir » doté de 25M € dont l'objectif est de stimuler et d'accompagner l'émergence d'innovations diagnostiques, préventives et thérapeutiques et d'aboutir à un meilleur usage des antibiotiques. Les projets retenus sont consultables sur le [site de l'ANR](#).

Dans le cadre du PPR également, l'Inserm a lancé [trois appels à projets structurants](#), pour développer et créer des plateformes, réseaux et observatoires dédiés à l'antibiorésistance. Pour cela, un budget global de 5M € a été accordé par le Secrétariat Général pour l'Investissement. Ceux-ci ont permis de [mettre en place en 2021](#) :

- Une plateforme de données microbiologiques et multi-omiques intégrée ;
- Une communauté « One Health » dans le domaine de l'antibiorésistance : constitution d'un méta-réseau des acteurs professionnels de la résistance aux antibiotiques ;
- Un observatoire des discours, des normes et des pratiques liés aux antibiotiques et à l'antibiorésistance.

L'Inserm, avec le soutien du MESRI et le parrainage du MSS, a organisé le [colloque national « Antibiorésistance: recherche et innovation »](#), le 22 novembre 2021, en marge de la semaine mondiale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) du 18 au 24 novembre consacrée au bon usage des antimicrobiens.

À venir :

- [Appel à candidatures pour des chaires juniors et seniors](#) du PPR Antibiorésistance lancé fin 2021. Cet appel vise à développer une **recherche d'excellence dans le domaine de l'antibiorésistance** afin d'enrichir l'environnement et les infrastructures de recherche en cours de construction en France. Des budgets totaux de 4M € et 3,5M € seront accordés pour les chaires senior et junior, respectivement. La sélection définitive des lauréats par l'ANR sera annoncée pendant le deuxième semestre 2022, permettant de démarrer les contrats à partir du premier trimestre 2023.

- Structuration et coordination d'un **réseau sur l'antibiorésistance avec les pays à ressources limitées**, visant à fédérer les forces locales et françaises pour développer la recherche et faciliter les candidatures à des appels à projets pour le financement de projets de recherche communs. Le travail collaboratif du réseau

AMR-Sud a mené à la structuration de [deux projets de recherche complémentaires](#), qui seront menés au Burkina Faso, au Cambodge, en Côte d'Ivoire et à Madagascar.

MESURE 8 - FAIRE CONVERGER LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN RENFORÇANT LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

MESURE 9 - VALORISER ET PRÉSERVER LES PRODUITS CONTRIBUANT À LA MAÎTRISE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE

Faire bénéficier les produits et technologies innovants de maîtrise de l'antibiorésistance d'un ensemble de mécanismes incitatifs réglementaires et économiques

Le [Contrat stratégique de filière \(CSF\)](#) des industries et technologies de santé associant les industries de santé et l'Etat a pour objectif de créer un espace d'échange entre les industriels et pouvoirs publics. Initié en février 2021, ce CSF Antibiorésistance a été reconduit jusqu'à fin 2022.

● Nouveauté 2021 :

- Deux groupes de travail ont été mis en place dans le cadre de ce CSF au cours de l'année 2021 afin d'échanger **sur l'évaluation des tests diagnostiques et l'évaluation des antibiotiques**, avec la participation de plusieurs organes, dont la HAS.

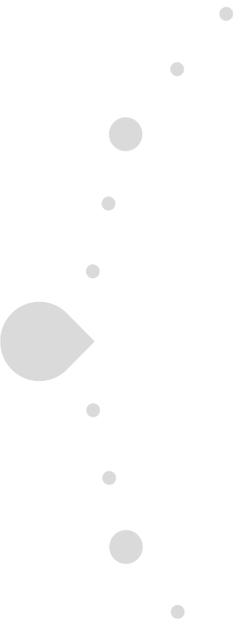
Préserver l'efficacité de l'arsenal thérapeutique en adoptant des mesures incitatives permettant de conserver sur le marché de vieux antibiotiques

Dans le cadre de la lutte contre l'antibiorésistance, la **prévention des pénuries d'antibiotiques** est un enjeu important. Pour lutter contre l'antibiorésistance, il est en effet nécessaire de disposer d'un arsenal thérapeutique varié, afin

de prendre en charge la diversité des pathologies tout en préservant l'efficacité des produits existants.

→ À cette fin :

- Cette thématique fait partie de la [feuille de route 2019-2022 « Lutter contre les pénuries et améliorer la disponibilité des médicaments en France »](#) coordonnée par le MSS ;
- Un projet s'inscrivant dans le Programme d'appui à la réforme structurelle, [devenu Instrument d'appui technique \(Technical Support Instrument - TSI\)](#), cofinancé par l'Union européenne, en santé humaine, santé animale et environnement d'une durée de trois ans, a démarré en novembre 2020. [L'objectif du projet](#) est d'identifier et mettre en œuvre en France des mesures pilotes pour s'attaquer aux causes profondes du problème de pénurie et de manque de disponibilité des antibiotiques dont le brevet est tombé dans le domaine public, utilisés en médecine humaine et vétérinaire, tout en protégeant l'environnement et en tenant compte des contextes réglementaires européen et national. La Direction Générale de l'Appui aux Réformes Structurelles de la Commission Européenne (DG REFORM) et l'OMS apportent leur assistance technique au gouvernement français, avec la participation de cinq ministères et deux agences nationales.



4

MESURER ET
SURVEILLER
L'ANTIBIORÉSISTANCE



MESURE 10 - AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SURVEILLANCE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE, DES CONSOMMATIONS ANTIBIOTIQUES ET DE SES RÉSULTATS

Communiquer annuellement sur les données de consommation et de résistance auprès du public et des professionnels selon une approche « une seule santé » (« One Health »)

Une [synthèse annuelle](#), coordonnée par SpF, sur les mesures de prévention des infections et de l'antibiorésistance, l'usage des antibiotiques et les résistances bactériennes, est publiée tous les ans en novembre en partenariat avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), l'Inserm, la Cnam, la HAS et les ministères de tutelle. Dans une perspective « Une seule santé », elle actualise chaque année les informations disponibles sur l'antibiorésistance et sa prévention dans ses trois volets : santé humaine, santé animale et environnement. En santé humaine, les données de consommation d'antibiotiques et de résistance des bactéries aux antibiotiques publiées par SpF concernent les trois secteurs de l'offre de soins (ville, établissements de santé, établissements médico-sociaux). Chaque année, une infographie destinée au grand public est diffusée largement sur les réseaux sociaux. En 2021, l'infographie illustre l'effet des gestes barrières contre la COVID-19 sur les infections hivernales courantes et la consommation d'antibiotiques.

Des rapports complémentaires ont été publiés sur la consommation d'antibiotiques et les résistances bactériennes :

- En [ville](#) ;
- En [établissements de santé \(ES\)](#) ;
- En [établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes \(EHPAD\)](#).

Les données détaillées sont également disponibles :

- Sur la [page Santé publique France dédiée à l'antibiorésistance](#) ;
- Sur le site [Géodes](#), observatoire cartographique de SpF.

Données et indicateurs

Des **indicateurs** permettent de mesurer et de suivre l'axe 2 du PROPIAS, « Renforcer la prévention et la maîtrise de l'antibiorésistance dans l'ensemble des secteurs de l'offre de soins », et sont produits à partir de plusieurs sources de surveillance.

En ville et en EHPAD, les données de résistance d'*Escherichia coli* isolées dans les urines aux céphalosporines de 3^{ème} génération et aux fluoroquinolones sont produites par la mission PRIMO.

En établissements de santé, les données des réseaux de surveillance BMR-Raisin jusqu'en 2018, puis SPARES au niveau national et EARS-Net au niveau européen, permettent de suivre l'évolution de certaines bactéries multi-résistantes (BMR), choisies pour leur pouvoir pathogène, leur caractère commensal et leur capacité de diffusion interhumaine, selon les indicateurs suivants :

Proportion de :

- Infections à *S. aureus* (données 2020) : taux de SARM de 12,1% contre (non disponible à ce jour) en moyenne en Europe, 17^{ème} position (la 1^{ère} position correspondant au taux le plus faible en Europe) avec une tendance à la décroissance de ce taux; indicateur PROPIAS: Densité d'incidence des bactériémies à SARM : 0,026/1000 journées d'hospitalisation en 2020 versus 0,032 en 2015 : diminution de 19% (atteinte de la cible: diminution de >20%) ;
- Infections à *E. coli* (données 2020) : taux de résistance aux C3G de 9,5%, en baisse par

rapport aux années précédentes contre (non disponible à ce jour) en moyenne en Europe, 7^{ème} position pour la France ;

- Infections à *Klebsiella pneumoniae* (données 2020) : taux de résistance aux C3G de 27,8 % contre (non disponible à ce jour) en moyenne en Europe, 15^{ème} position pour la France ; indicateur PROPIAS : Densité d'incidence des bactériémies à *K. pneumoniae* BLSE : 0,024/1000 journées d'hospitalisation en 2020, vs 0,015 en 2015 : augmentation de + de 60% (non atteinte de la cible : diminution de >20%) ;
- Densité d'incidence des bactériémies à *Enterobacter cloacae* BLSE : 0,012/1000 journées d'hospitalisation en 2020 vs 0,009 en 2019 (pas de donnée antérieure disponible).

La mission nationale SPARES fournit les données pour EARS-Net depuis 2021 (données disponibles à partir de 2020). Le signalement des infections nosocomiales (via l'application de signalement e-SIN) permet également de décrire **l'évolution des bactéries hautement résistantes aux antibiotiques (BHRe)** qui représentent aujourd'hui un risque épidémique et d'impasse thérapeutique. **Actuellement, deux groupes de BHRe font l'objet d'une attention renforcée : les entérobactéries productrices de carbapénémase (EPC) et les entérocoques résistants à la vancomycine (ERV).** Les indicateurs suivants permettent de suivre leur évolution :

- EPC parmi les bactériémies à *Klebsiella pneumoniae* : objectif (taux inférieur ou égal à 1%) atteint : taux inférieur à 1% (2020) ;
- ERV parmi les bactériémies à *Enterococcus faecium* : objectif (taux inférieur ou égal à 1%) atteint : taux inférieur à 1% (2020) ;
- Pourcentage de cas secondaires parmi l'ensemble des cas d'EPC : objectif (taux inférieur à 20%) taux à 20% (2020) ;
- Pourcentage de cas secondaires parmi l'ensemble des cas ERV : objectif (taux inférieur à 20%) non atteint : 40% (2020) ;
- Pourcentage d'épisodes d'EPC avec cas

secondaires : objectif (taux inférieur à 10%) non atteint : 13% (2020) ;

- Pourcentage d'épisodes ERV avec cas secondaires : objectif (taux inférieur à 10%) non atteint : 16% (2020).

● La surveillance de la consommation d'antibiotiques se fait actuellement :

- Par le réseau SPARES qui utilise l'outil « [ConsoRes](#) » permettant de recueillir les données des établissements de santé et des EHPAD disposant d'une pharmacie à usage intérieur ;
- Par SpF à partir des données de consommation d'antibiotiques en ville via le [système national des données de santé \(SNDS\)](#) pour huit classes d'âge et par territoire (région et département).

La plupart de ces données de surveillance sont présentées en open data dans [Géodes](#). Géodes est un observatoire cartographique lancé en 2019 par SpF, qui met également à disposition du grand public un ensemble d'indicateurs de santé déclinés par âge, sexe et à différentes échelles géographiques, par exemple sur certaines infections, la couverture vaccinale, la consommation d'antibiotiques ou les résistances bactériennes aux antibiotiques. Ces données sont présentées sous forme de cartes, graphiques et tableaux interactifs.

La HAS a également poursuivi le développement d'indicateurs dans le cadre d'un [recueil national d'indicateurs](#) afin que l'ensemble des établissements pilotent leur dispositif d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

À venir :

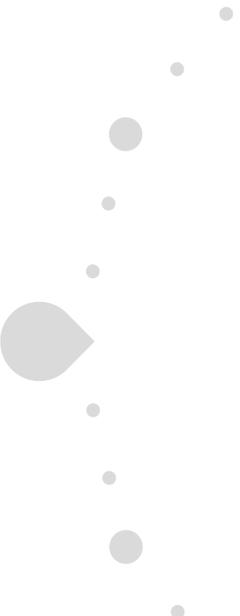
- Des réflexions sont en cours sur la mise en place d'un **tableau de bord comportant l'ensemble des indicateurs (avec cibles) produits à un niveau agrégé sur la prévention des infections et de l'antibiorésistance** par différentes entités (SpF, missions nationales des CPIas, HAS, Cnam, DREES). Ce tableau de bord devrait être publié et accessible courant 2022.

- La DGS finance le [projet PHIBRA](#), un programme qui s'intéresse aux conséquences, notamment économiques, de l'antibiorésistance en France.
- Un volet de ce programme s'appuie sur les bases de données médico-administratives (SNDS) pour étudier le coût épidémiologique de la résistance en termes de mortalité, de durée d'hospitalisation, de soins post-hospitaliers, entre autres, ainsi que le surcoût économique lié à la présence de bactéries résistantes aux antibiotiques au cours de l'infection.

MESURE 11 - DÉVELOPPER DE NOUVEAUX INDICATEURS ET OUTILS DE SURVEILLANCE PAR UNE MEILLEURE EXPLOITATION DES BASES DE DONNÉES

Dans le cadre du [Plan EcoAntibio 2](#), la Direction Générale de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) finance le projet Surv1Health, porté par l'Anses et VetAgro Sup, en collaboration avec SpF et les missions nationales des CPias, qui a pour objectif d'évaluer les collaborations entre dispositifs de surveillance de l'antibiorésistance en santé animale et d'identifier des pistes d'amélioration dans une perspective « One Health ».

La mission PRIMO, en lien avec le CRAtb et le CPias Pays de la Loire, ont produit une [liste d'indicateurs quantitatifs et proxy indicateurs pour le BUA en EHPAD](#) validée de façon consensuelle par un groupe national d'experts. Les acteurs régionaux du BUA, dont les CRAtb, seront les acteurs clés dans l'exploitation de ces indicateurs, afin d'accompagner les actions auprès des établissements.



5

ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES
ET INTERNATIONALES



MESURE 12 - RENFORCER LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE DE LA MAÎTRISE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE

Cette mesure est effective depuis 2016 : le comité interministériel se réunit de manière formelle tous les six mois, avec des échanges très réguliers entre les différents ministères et agences concernés tout au long de l'année.

● Nouveauté 2021 :

- Un **Comité technique de Pilotage (COPIL) Antibiorésistance sur le volet international** s'est tenu une première fois en septembre 2021 pour réunir les acteurs concernés par la feuille de route : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), MSS, MAA, MESRI, ministère de la Transition écologique

(MTE), Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), Agence française de développement, Expertise France, Inserm, Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV)/Anses. Ce COPIL, coordonné par le MEAE, se tiendra deux fois par an, avec pour objectifs de faire un point d'actualité en matière d'antibiorésistance, de consolider et porter une position française ambitieuse sur les messages à diffuser lors des événements internationaux, de renforcer la visibilité de la France sur l'antibiorésistance et de faciliter les échanges autour de cette thématique.

MESURE 13 - COORDONNER LES ACTIONS NATIONALES AVEC LES PROGRAMMES EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX AFIN DE CONFORTER LE RÔLE MOTEUR DE LA FRANCE DANS LA MAÎTRISE DE L'ANTIBIORÉSISTANCE

Promouvoir au niveau international, avec l'aide de l'Union européenne, l'adoption de mesures de lutte contre l'antibiorésistance

La résistance des bactéries aux antibiotiques (abordée à l'international sous l'angle plus large Antimicrobial Resistance [AMR]) est un sujet majeur dans les instances multilatérales, en particulier à l'OMS, à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au G7 et au G20. Les différents ministères concernés se mobilisent donc de manière concertée pour défendre une position française ambitieuse.

Les représentants des MSS, MAA et MTE échangent régulièrement avec la Commission européenne et les Etats membres de l'Union européenne lors des [réunions du «AMR One Health Network»](#) organisées par la Commission.

La lutte contre l'antibiorésistance reste au cœur de préoccupations internationales, comme le rappellent les déclarations annuelles du [G20](#) dans lesquelles les membres s'engagent

à poursuivre les efforts dans la lutte contre l'antibiorésistance, identifiée comme priorité internationale.

● Nouveauté 2021 :

- Une **réunion des ministres de la Santé du G7** s'est tenue les 3 et 4 juin 2021 à Oxford, au Royaume-Uni. Cette réunion, organisée dans le cadre de la présidence britannique, a rassemblé les ministres de la santé des pays du G7, des pays invités (Inde, Australie, Afrique du Sud et Corée du Sud), et des représentants des organisations internationales et de la société civile. À l'issue de la réunion, les membres du G7 ont adopté une déclaration conjointe qui reprend plusieurs priorités portées par la France, dont soutenir l'approche « Une seule santé – One Health » et **lutter contre la résistance aux antimicrobiens**.
- Le MSS finance l'OCDE sur un projet ciblant les programmes de prévention et contrôle des infections et de bon usage des antibiotiques dans les EHPAD.

À venir :

- Plusieurs actions sont prévues par la France dans le cadre de la **Présidence Française du Conseil de l'Union européenne** (PFUE), de janvier à juin 2022. Parmi celles-ci, l'organisation d'une [conférence ministérielle sur l'antibiorésistance](#) le 7 mars 2022 à Paris, qui contribuera à accompagner la Commission européenne dans l'**actualisation du plan d'action Européen lancé en 2017**, en lien avec le Trio (France, République tchèque et Suède), et à renforcer le rayonnement de l'Union européenne en matière d'antibiorésistance.

Développer la surveillance de l'émergence et de la diffusion de l'antibiorésistance (homme, animal et environnement) dans les pays à faible revenu, en collaboration avec l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et en s'appuyant sur des réseaux existants

Action prévue dans le cadre du [PPR](#) sur l'antibiorésistance.

Coordination par la France de l'action conjointe européenne 2017-2021 sur l'antibiorésistance et les infections associées aux soins (EU-JAMRAI)

La [EU-JAMRAI](#) est une action conjointe cofinancée par l'Union européenne, initiée en septembre 2017 et ayant pris fin en février 2021). Coordinée par la France, elle a réuni 44 partenaires et 45 parties prenantes. Sa mission était d'encourager les synergies entre les États membres de l'UE en développant et en mettant en œuvre des politiques de santé efficaces pour lutter contre la menace croissante de l'antibiorésistance et réduire les infections associées aux soins. Cette action conjointe européenne a également facilité l'échange de bonnes pratiques et la discussion entre les décideurs politiques afin d'améliorer la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Un [résumé](#) des principales actions menées et recommandations émises a été rédigé.

GLOSSAIRE

AMR : Antimicrobial Resistance

ANR : Agence Nationale de la Recherche

ANSES : Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

ARS : Agence Régionale de Santé

BUA : Bon usage des antibiotiques

CMG : Collège de la Médecine Générale

Cnam : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

CPias : Centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

CRAtb : Centres régionaux en antibiothérapie

CSF : Contrat Stratégique de Filière

DGS : Direction générale de la santé

DPC : Développement professionnel continu

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EMA : Equipe multidisciplinaire en antibiothérapie

FIR : Fonds d'intervention régional

HAS : Haute autorité de santé

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

MSS : Ministère des Solidarités et de la Santé

MTE : Ministère de la Transition écologique

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OMS : Organisation mondiale de la santé

PPR : Programme Prioritaire de Recherche

PROPIAS : Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins

REPIAS : Réseau de prévention des infections associées aux soins

ROSP : Rémunération sur objectifs de santé publique

SF2H : Société Française d'Hygiène Hospitalière

SNDS : Système national des données de santé

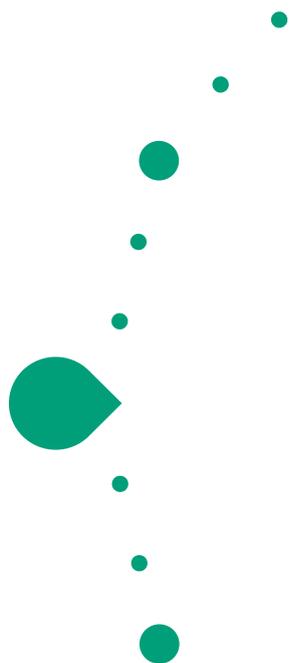
SNU : Service National Universel

SpF : Santé publique France

SPILF : Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française

SSES : Service sanitaire des Etudiants en Santé

TROD : Test rapide d'orientation diagnostique



● Pour plus d'information :
antibiotiques.gouv.fr